

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
MARDI 14 OCTOBRE 2025

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS PRÉSENTS : 15

NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 12

AYANT DONNÉ POUVOIR : 6

N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 6

Le 14 octobre 2025, à 18 heures, le conseil communautaire de la communauté de communes de Haute-Tarentaise, dûment convoqué par le Président, s'est réuni à la salle du conseil municipal Sainte Foy Tarentaise, sous la présidence de Monsieur Yannick AMET, président.

PRÉSENTS

Bourg-Saint-Maurice : Guillaume DESRUES, Laurence REGNIER, Michelle ANXIONNAZ, Frédéric BATAILLE, Cécile UTILLE-GRAND

Lès Chapelles : Paul PELLECUER

Montvalezan : Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez : Lionel ARPIN, Mathieu LECLERCQ, Joëlle CAMPERS

Sainte-Foy-Tarentaise : Yannick AMET, Daniel EUSTACHE

Tignes : Serge REVIAL, Capucine FAVRE

EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR

Laurent CHELLE donne pouvoir à Laurence REGNIER

Gérard VERNAY donne pouvoir à Thierry GAIDE

Françoise BESNARD donne pouvoir à Michelle ANXIONNAZ

Morgan LE LANN donne pouvoir à Guillaume DESRUES

Patrick MARTIN donne pouvoir à Lionel ARPIN

Véronique PESENTI-GROS donne pouvoir à Yannick AMET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Jean-Claude FRAISSARD est désigné secrétaire de séance

2025-215

**VŒU RELATIF A LA STABILISATION DU FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES
RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC)**

Considérant la volonté du législateur de renforcer la solidarité entre les territoires à travers le mécanisme du FPIC ;

Considérant que les élus de la communauté de Haute-Tarentaise adhèrent pleinement à l'esprit de solidarité et d'équité territoriale qui sous-tend ce dispositif ;

Considérant toutefois que la contribution de la communauté de communes au FPIC a connu une augmentation significative au cours des dernières années, pesant de plus en plus lourdement sur les finances locales ;

Considérant que cette hausse régulière, souvent difficile à anticiper, réduit la capacité de nos collectivités à investir et à maintenir des services publics de qualité pour leurs habitants.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, émet le vœu suivant :

- Que l'État stabilise le montant du FPIC à un niveau supportable pour les collectivités contributrices ;
- Que la répartition et les modalités de calcul du FPIC fassent l'objet d'une réévaluation afin d'assurer une plus grande équité entre les territoires ;
- Que soit engagée une concertation approfondie avec les associations d'élus locaux pour envisager une réforme du dispositif, conciliant solidarité nationale et soutenabilité financière des territoires.

Le conseil communautaire réaffirme son attachement aux principes de solidarité et de cohésion territoriale, mais alerte sur la pression fiscale croissante qui pèse sur les collectivités locales contributrices au FPIC, compromettant leur capacité d'action et d'investissement au service des habitants.

Yannick AMET

Président

